



PALM A LA DEMANDE
Personnes à Mobilité Réduite

FORMULAIRE de DEMANDE d'ADHESION

Le **PALM A LA DEMANDE (PAD)** est le service de transport à la demande qui complète le réseau « Palm Bus » sur les secteurs isolés de la Communauté d'agglomération « Cannes Pays de Lérins » (Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu – La Napoule et Théoule-sur-Mer).

Il intègre notamment un service spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite ; c'est le **PAD - PMR**.

Ce service est utilisable uniquement sur adhésion préalable.

Afin de valider cette adhésion, voici **les étapes à suivre** :

1- Renseigner les informations suivantes : concernant l'utilisateur du service

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone fixe : **Téléphone portable *** :

Mail : @

** Pensez à indiquer votre N° de téléphone portable lors de l'adhésion ; il sera très utile pour vous contacter au sujet du dossier ou lors de vos déplacements.*

Fait à :

Le : / /

Signature :

2- Joindre au formulaire dûment remplis les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité récente (format 3cm x 3 cm),
- 1 photocopie d'une pièce d'identité,
- 1 justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...).

- 1 Carte d'Invalidité valide, si le demandeur en est titulaire.
- 1 Attestation du médecin traitant, justifiant la raison de la demande (si le demandeur n'est pas titulaire d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou d'une carte CMI Invalidité).

3- Envoyer tous les documents au service PAD par courrier à :

Régie PALM BUS – Service PAD
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50044
06414 Cannes Cedex

4- A réception des éléments, le service PAD étudiera votre dossier, et vous conviera, si besoin, a une commission d'accès au service*.

Si le demandeur ne fait pas partie des catégories ayant accès de plein droit au service, il est convoqué par courrier par la commission d'accès qui étudiera son droit à utiliser le service, la durée de ce droit, la fréquence d'utilisation du service et son besoin d'un éventuel accompagnateur.

**Cette commission est composée d'un médecin, d'un ergothérapeute, d'un membre de la CACPL, d'un agent « Palm Bus » et d'un agent du transporteur.*

5- En cas d'acceptation du dossier, le demandeur reçoit la confirmation de son adhésion et son numéro d'adhérent par courrier.

Le demandeur reçoit également le « règlement de service » qui **doit être retourné par courrier dûment signé**, accompagné d'un **chèque de 9,00€ (cotisation annuelle)** libellé à l'ordre du Trésor Public.

NB :

- **Le coût d'adhésion n'est pas demandé aux clients déjà détenteurs d'une carte sans contact « Palm Bus » (année en cours).**

- **Les personnes qui ne peuvent payer par chèque devront se rendre dans l'une des agences commerciales « Palm Bus » (Cannes, Le Cannet ou Mandelieu – La Napoule) pour déposer le règlement signé et effectuer le paiement de la cotisation annuelle en espèces.**

6- Accès au service PAD PMR

A réception des éléments demandés, l'adhésion au service devient effective et les réservations peuvent débuter.

7- Demande d'information ou réclamation pour le PAD-PMR

Les demandes d'information en matière d'admission, de tarification, ou toute question sur le fonctionnement du service peuvent être posées par :

Téléphone : **06.12.93.04.15** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00)

Mail : **pad@palmbus.fr**

Courrier : **Régie PALM BUS – Service PAD
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50044
06414 Cannes Cedex**

Les informations sur le service sont disponibles sur le site Internet **www.palmbus.fr**